



**Déclaration liminaire au
CT du 6 décembre 2021**

Tout d'abord nous souhaitons à la nouvelle directrice des Finances Publiques de l'Ardèche la bienvenue dans notre département.

Madame la Présidente,

L'Ardèche 1^{er} département pour l'hôtellerie de plein air hors littoral, n'en est pas pour autant une sinécure pour les agentes et les agents qui y travaillent.

Ainsi depuis la fusion DGI/DGCP en 2011, plus d'une centaine d'emplois ont été supprimés.

Depuis 2015, pas moins de 15 trésoreries ont été fermées par vos prédécesseurs.

Nous passerons de plus de 30 implantations de plein exercice à seulement 4 à l'issue du Nouveau Réseau de Proximité.

Non contents de voir l'accès à nos services réduit à peau de chagrin les collègues du département subissent aussi un sous-effectif endémique :

En 2020 nous déplorons un manque de 60 équivalent temps plein pour 386 ETP au TAGERFIP, certes en période de Covid mais il demeure un sous-effectif chronique de 40 ETP depuis de nombreuses années.

Madame la Présidente,

Il ne vous a certainement pas échappé que l'ensemble des organisations syndicales représentatives de la DGFIP ont signé le récent protocole indemnitaire. Pour Solidaires Finances Publiques nous tenons toutefois à insister sur le fait que nous sommes très loin du compte que ce soit en matière de reconnaissance pécuniaire de l'investissement des agents que sur le rattrapage de la chute vertigineuse de notre pouvoir d'achat sur les 20 dernières années.

Cette question de la juste rémunération est centrale pour toutes et tous. Elle fait écho à un quotidien dans lequel les difficultés face au coût de la vie et aux problématiques financières liées aux fins de mois débutent de plus en plus tôt. Pour certains des agents, vous devez en avoir conscience, leur traitement ne leur permet plus de vivre dignement. Ils sont contraints de sacrifier certaines dépenses pourtant essentielles, à titre d'exemple celles afférentes à la santé.

L'aspiration à la juste reconnaissance pécuniaire de notre technicité et de notre valeur professionnelle doit être entendue par les gouvernants et tout particulièrement l'augmentation des rémunérations et le dégel du point d'indice.

En outre, nous l'avons déjà dit, mais cela ne doit pas nous empêcher de le répéter, la contractualisation, cheval de Troie du moins-disant social, ne sert pas l'intérêt général et seule la réussite à un concours devrait permettre le recrutement des agents de la fonction publique. Comme le montre le récent sondage de l'IFOP sur les aspirations des fonctionnaires, il est essentiel que soit assurée la défense de nos missions, de notre statut protecteur de l'intérêt général et de l'égalité de traitement de tous les citoyens.

Il y a déjà eu en 2020, 154 contractuels recrutés et 920 en 2021. Pour 2022 un objectif de plus de 1000 est envisagé dans la fiche 5 du CTR emplois soit près d'un quart des recrutements de la DGFIP.

Concernant les conditions de travail, des difficultés importantes sont pointées dans plusieurs sujets à l'ordre du jour de ce CTL.

Nous rappelons que les moyens humains ne sont pas à la hauteur de notre administration ! C'est bien la question des effectifs qui est primordiale ! Les collègues nous le rappellent continuellement lors de nos visites de site. Il n'est pas possible de faire autant ou plus avec toujours moins ! Les problématiques liées au sous-effectif sont récurrentes partout. Cela pèse lourdement sur les conditions de travail des agents ainsi que sur l'exercice de missions déshumanisées par des nouvelles méthodes de travail engendrées par l'industrialisation et la fragmentation des tâches.

Les démagogies électorales en cours et à venir ne doivent pas, au nom du dogme de la baisse de la dépense publique, permettre le sacrifice de notre administration sur l'autel d'un libéralisme décomplexé. D'autant plus dans la période où pleuvent les avantages financiers au secteur privé.

En matière fiscale, nous ne sommes pas en reste avec la gestion du fonds de solidarité, la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi en baisse pérenne de cotisations sociales ou le maintien du crédit d'impôt recherche qui devrait s'élever à 7 milliards d'euros en 2022.

Le quinquennat qui s'achève aura démultiplié l'injustice fiscale, avec une volonté délibérée de diminution des ressources budgétaires, en premier lieu la fiscalité du capital (baisse de l'impôt sur les sociétés, des impôts des productions, des bases de locaux industriels, mise en place du prélèvement forfaitaire unique, suppression de l'impôt solidarité sur la fortune...), la remise en cause de la progressivité de l'impôt sur les revenus avec notamment le Prélèvement Forfaitaire Unique de 30 % dont 17,2 % de prélèvements sociaux. Pire, faute de moyens suffisants et d'une véritable volonté politique, la mission de contrôle, pendant du système déclaratif français est en chute libre, nos territoires deviennent de véritables paradis fiscaux !

Dans cette instance nous n'avons eu de cesse de comparer l'Ardèche à un nouveau Delaware hexagonal ! Entre 2017 et 2020 nous sommes passés de 3 300 000 € de rappels à seulement 1 000 000 en 2020 Nous vous laissons le soin de prendre connaissance de la baisse vertigineuse des autres chiffres dans les différents rapports d'activité du département.

Il est essentiel que notre « haute hiérarchie » retrouve le souvenir d'une époque où elle défendait « ses » agents et « ses » missions face au pouvoir public plutôt que de multiplier les éléments de langage de la communication du gouvernement. Collectivement, nous attendons de notre hiérarchie administrative qu'elle relaye réellement cet impératif de défense du service public ainsi que nos revendications auprès de nos Ministres et du Président de la République.

Pour en revenir à l'accord signé à la DGFIP, nous serons tout particulièrement impliqués localement sur la déclinaison du budget spécifique, alloué aux directions locales, relatif à « l'amélioration des conditions de vie au travail ».

Sur ce point, nous avons plusieurs demandes à vous soumettre :

- Quel montant pour la DDFiP de l'Ardèche puisque la note DG indique qu'elle a été notifiée à la mi-novembre ?
- Quel va être le mode de répartition de cette somme ? Allez vous mettre en place un prorata par agent ? Existera-t-il un minimum par service ?
- Quelle association préalable des syndicats représentatifs ?

- Quelle présentation détaillée des 4 sujets ciblés par cette discussion ?
 - cadre de vie au travail,
 - démarche éco-responsable,
 - sensibilisation aux innovations,
 - responsabilité sociale de la DGFIP.
- Quelles modalités d'appel à projets des personnels et sous quelle forme (individuelle ou collective) ?
- Quel calendrier de discussion préalable à la mise en place du dispositif puis d'appel à projet et enfin de débats et décisions en CTL ?

Nous voulons aussi être informés tout au long du processus en toute transparence.

Pour finir, nous nous étonnons que ne figure pas à l'ordre du jour de ce présent CT le point d'étape pourtant demandé par l'ensemble des OS du département, sur la mise en place des services fusionnés au 1^{er} janvier 2022 (Sip/Sie des résidences d'Aubenas, de Le Teil et de Privas).

Madame la Présidente,

Nous attendons :

- que vous entendiez les arguments des représentants des personnels,
- que vous entendiez le mal-être des agents et des agentes de ce département qui se distingue depuis longtemps par ses taux de grève.

Il est à l'ordre du jour, de votre premier Comité Technique en Ardèche, des points où vous avez la main, aussi nous espérons que vous saurez la tendre à vos nouveaux collègues ...